

## LES VILLES COMMUNIQUENT

### Aux représentant-e-s des médias

Les Villes de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et du Locle prennent position sur l'externalisation du 144

### **Les trois Villes du canton soutiennent le référendum**

**Le projet cantonal de réorganisation de la centrale d'appels sanitaires urgents 144 va à rebours du bon sens. Les responsables politiques de la sécurité de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ainsi que le conseiller communal du Locle Jean-Paul Wettstein, accompagnés par le directeur de l'ECAP (Etablissement cantonal d'assurance et de prévention), l'ont affirmé ce lundi 30 septembre lors d'une conférence de presse. En limitant la réorganisation prévue aux seuls problèmes sanitaires, le projet de l'ancien gouvernement, avalisé par l'ancien Grand Conseil, engendrera des surcoûts importants sans améliorer sensiblement la qualité du service.**

A tour de rôle, les représentants des Villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ont exprimé clairement leur soutien au référendum contestant le projet cantonal de réorganisation de la centrale d'appels sanitaires urgents 144. Premier à s'exprimer, le chaux-de-fonnier Pierre-André Monnard a notamment insisté sur la connaissance du terrain des responsables communaux en relevant que le plan cantonal – adopté en fin de législature et dans l'urgence – manquait à la fois son objectif d'économie et celui de l'efficacité.

Le directeur de l'ECAP, Jean-Michel Brunner, a de son côté exprimé ses craintes face au découplage réalisé entre les urgences sanitaires et l'urgence feu. Séparer les deux lignes de commandement provoquera selon lui à la fois un affaiblissement de la qualité et de la rapidité des interventions et une hausse des coûts de fonctionnement des urgences liées au feu.

Pour sa part, Pascal Sandoz a présenté le projet soutenu par les trois Villes. Le conseiller communal neuchâtelois a relevé les carences du système actuel, mais il a insisté sur la capacité des trois Villes à créer elles-mêmes un service d'urgence regroupant le feu et les urgences sanitaires. Selon Pascal Sandoz, ce service peut être opérationnel dans des délais relativement brefs. Il serait plus cohérent que l'externalisation prévue et, au final, plus économique.

Enfin, le Conseiller communal du Locle Jean-Paul Wettstein a présenté les avantages directs en termes d'emplois, de gouvernance et d'efficacité du projet présenté et soutenu par les trois Villes.

Neuchâtel, le 30 septembre 2013

Villes de La Chaux-de-Fonds,  
du Locle et de Neuchâtel

**Renseignements complémentaires:**

**M. Pascal Sandoz, directeur de la sécurité de la Ville de Neuchâtel, tél : 032 717 72 00**

**M. Pierre-André Monnard, directeur de la sécurité de la Ville de La Chaux-de-Fonds, tél : 032 889 00 10**

**M. Jean-Paul Wettstein, Ville du Locle, tél. 933 84 07**

**M. Jean-Michel Brunner, directeur de l'Ecap, tél. 032 889 52 62**